



Assemblée générale

Distr. générale
12 juin 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 121 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. Les précédentes recommandations faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 121 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/54/691 et A/54/691/Add.1.

2. La Cinquième Commission a repris l'examen de cette question à ses 61e à 63e, 68e à 70e et 74e séances, les 9 à 11, 19, 22 et 23 mai et 2 juin 2000. Les déclarations et observations faites à cette occasion figurent dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/54/SR.61-63, 68-70 et 74).

3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/7/Add.2);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/54/7/Add.14);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat (A/54/520/Add.1);

d) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat (A/54/868);

e) Lettre datée du 31 mars 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général et concernant la Mission civile internationale d'appui en Haïti (A/54/819);

f) Rapport du Secrétaire général sur le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 concernant les dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/C.5/51/57);

g) Rapport du Secrétaire général sur les ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi, concernant les ressources qu'il était proposé de consacrer à la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies en Angola (A/C.5/54/53);

h) Rapport du Secrétaire général sur les ressources demandées au titre des questions dont le Conseil de sécurité est saisi, concernant les ressources qu'il était proposé de consacrer à l'instance de surveillance du Bureau des Nations Unies en Angola (A/C.5/54/57);

i) Note du Secrétaire général relative à l'examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/C.5/54/58);

j) Déclaration présentée par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, sur le projet de résolution A/54/L.82 concernant le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau (A/C.5/54/59);

k) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi¹.

II. Examen des textes proposés

A. Projet de résolution A/C.5/54/L.86

4. À la 74e séance, le 2 juin, le représentant de Cuba, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/54/L.86).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.86 sans le mettre aux voix (voir par. 16, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/54/L.82

6. À la 74e séance, le 2 juin, le représentant de Singapour, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé

¹ Une déclaration orale sur les rapports du Secrétaire général (A/C.5/54/53 et A/C.5/54/57) a été faite par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la 63e séance de la Cinquième Commission (voir A/C.5/54/SR.63).

« Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés » (A/C.5/54/L.82), qui était soumis par le Président à l'issue des consultations officieuses.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.82 sans le mettre aux voix (voir par. 16, projet de résolution II).

8. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de Cuba et du Japon ont fait des déclarations pour expliquer leur position (voir A/C.5/54/SR.74).

C. Projet de décision présenté par le Président

9. À la 63e séance, le 11 mai, le Président de la Commission a présenté oralement un projet de décision intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi », qui se lit comme suit :

« L'Assemblée générale :

a) Prend note des rapports du Secrétaire général (A/C.5/54/53 et A/C.5/54/57) et des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi;

b) Approuve l'imputation sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 du montant total, soit 4 556 900 dollars, des ressources nécessaires aux fins du financement de la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies en Angola et de l'instance de surveillance du Bureau des Nations Unies en Angola;

c) Note qu'à la suite de cette décision le montant des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales qui ont été utilisés s'élève à 66 074 600 dollars et qu'il reste un solde inutilisé de 24 312 600 dollars sur le crédit de 90 387 200 dollars ouvert à cet effet. »

10. À la même séance, le représentant de l'Ouganda a proposé oralement de modifier le projet de décision en remplaçant les mots « et des observations » par les mots « , approuve les observations » à l'alinéa a), et en ajoutant à la fin de l'alinéa les mots « et prie le Secrétaire général de porter ces observations et recommandations à l'attention du Président du Conseil de sécurité ».

11. Également à la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, tel que modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 17, projet de décision I).

D. Projet de décision A/C.5/54/L.76

12. À la 74e séance, le 2 juin, le représentant de la République islamique d'Iran, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de décision intitulé « Dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale » (A/C.5/54/L.76), qui était soumis par le Président de la Commission à l'issue des consultations officieuses.

13. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/54/L.76 sans le mettre aux voix (voir par. 17, projet de décision II).

E. Déclaration du Contrôleur sur les préparatifs du Sommet du millénaire

14. À la 74e séance, le 2 juin, le Contrôleur a fait, en réponse au rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 (résolution 54/261 de l'Assemblée générale) relatif au Sommet du millénaire (A/54/864), une déclaration sur les incidences financières des préparatifs du Sommet du millénaire (voir A/C.5/54/SR.74).

15. À la même séance, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note de l'information fournie par le Contrôleur.

III. Recommandations de la Cinquième Commission

16. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I Analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, notamment le paragraphe 93,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'analyse de la structure organisationnelle et des ressources humaines et techniques de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies² et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Prend note du rapport du Secrétaire général² et approuve les observations et les recommandations consignées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³.

² A/54/520/Add.1.

³ A/54/868.

Projet de résolution II
Examen des prévisions de dépenses relatives
à la Réunion internationale de haut niveau
chargée d'examiner la question du financement
du développement à l'échelon intergouvernemental
et à la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés⁴ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant⁵,

I

1. *Se félicite* du fait que les contributions volontaires pour le financement des activités relatives à la première session du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aient été annoncées;

2. *Prend note avec satisfaction* des contributions et annonces de contributions reçues, note le montant actuel des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés : projet de base, et compte sur le décaissement rapide des fonds annoncés;

3. *Décide* que, à titre de mesure de précaution, si des ressources extrabudgétaires d'un montant suffisant n'étaient pas immédiatement disponibles pour financer la première session du Comité préparatoire, les ressources nécessaires seraient prélevées, à titre provisoire, sur le Fonds de réserve, étant bien entendu que celui-ci serait reconstitué dès que les ressources en question deviendraient disponibles;

4. *Décide également* de revenir sur la question du financement de la deuxième session du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même à sa cinquante-cinquième session;

II

1. *Se félicite* de la création du Fonds d'affectation spéciale pour le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

2. *Décide* que les dépenses au titre des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance des membres du Bureau du Comité préparatoire occasionnées par les consultations demandées dans le projet de résolution A/54/L.82 seront financées par le transfert au Fonds d'affectation spéciale pour le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental du solde dispo-

⁴ A/C.5/54/58.

⁵ A/54/7/Add.14.

nible dans le Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux réunions intergouvernementales;

3. *Encourage* les membres du Bureau à financer dans la mesure du possible leurs propres frais de voyage et de subsistance.

* * *

17. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

L'Assemblée générale :

a) Prend note des rapports du Secrétaire général⁶, approuve les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi et prie le Secrétaire général de porter ces observations et recommandations à l'attention du Président du Conseil de sécurité;

b) Approuve l'imputation sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001⁷ du montant total, soit 4 556 900 dollars, des ressources nécessaires aux fins du financement de la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies en Angola et de l'instance de surveillance du Bureau des Nations Unies en Angola;

c) Note qu'à la suite de cette décision le montant des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales qui ont été utilisés s'élève à 66 074 600 dollars et qu'il reste un solde inutilisé de 24 312 600 dollars sur le crédit de 90 387 200 dollars ouvert à cet effet.

Projet de décision II

Dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général concernant les dépenses additionnelles visées aux paragraphes 10 et 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1986⁸ et du troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹, et prie le Secrétaire général de tenir l'Assemblée générale informée des problèmes liés à l'inflation et aux fluctuations des taux de change dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget.

⁶ A/C.5/54/53 et A/C.5/54/57.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6* (A/54/6/Rev.1).

⁸ A/C.5/51/57.

⁹ A/52/7/Add.2.